

initiative #StOpE



Stop au Sexisme *dit* Ordinaire en Entreprise

Nos entreprises se développent, innovent, investissent, commercialisent des produits et des services qui répondent aux besoins de nos clients en France et à l'international. Notre croissance durable, nos succès industriels et commerciaux, notre capacité à créer de la valeur sur le long terme, reposent sur le talent des femmes et des hommes qui collaborent quotidiennement sur l'ensemble de nos sites.

Mais nos entreprises sont aussi le reflet d'une société : celle-ci se trouve parfois traversée par des comportements ou des représentations collectives qui sont sources d'inégalités, de discrimination, voire de violence. C'est le cas du sexisme ordinaire qui, dans certaines situations de la vie quotidienne au travail, souvent de façon involontaire ou insidieuse, se traduit par des mots, des gestes, des comportements ou des actes qui excluent, marginalisent ou infériorisent les femmes.

Nous nous engageons aujourd'hui, au travers de l'initiative #StOpE, pour faire reculer le sexisme ordinaire au sein de nos entreprises : il en va de notre responsabilité, il en va de notre devoir collectif d'œuvrer pour que nos environnements de travail permettent à chacune de nos salariées de pouvoir construire sa carrière et faire valoir ses compétences sans frein, ni crainte, ni barrière.

Au travers de cette initiative, comme premières entreprises signataires, nous prenons l'engagement de déployer au cours de l'année à venir plusieurs au moins une bonne pratique bonnes contribuant aux actions prioritaires suivantes :

1. Afficher et appliquer le principe de la tolérance 0
2. Réaliser des actions d'information pour faire prendre conscience des comportements sexistes (actes, propos, attitudes) et de leurs impacts
3. Réaliser des formations ciblées visant à partager les obligations, les bonnes pratiques et les outils de lutte contre le sexisme ordinaire
4. Former et donner des outils pédagogiques aux salariés pour faire face aux agissements sexistes en entreprise (interne/parties prenantes)
5. Inciter l'ensemble des salariés à s'impliquer pour prévenir, identifier les comportements sexistes et réagir face au sexisme ordinaire
6. Accompagner de manière personnalisée les victimes, témoins et décideurs dans la remontée et la prise en charge des agissements sexistes

7. Sanctionner les comportements répréhensibles et communiquer sur les sanctions associées
8. Mesurer et mettre en place des indicateurs de suivi pour adapter la politique de lutte contre le sexisme ordinaire

Nous prenons également rendez-vous pour un point d'étape dans 12 mois, à l'occasion duquel nous évaluerons nos actions et formulerons de nouveaux engagements.

Le 4 décembre 2018,

Signatures XXX